Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec

info-express

PRINTEMPS 2006

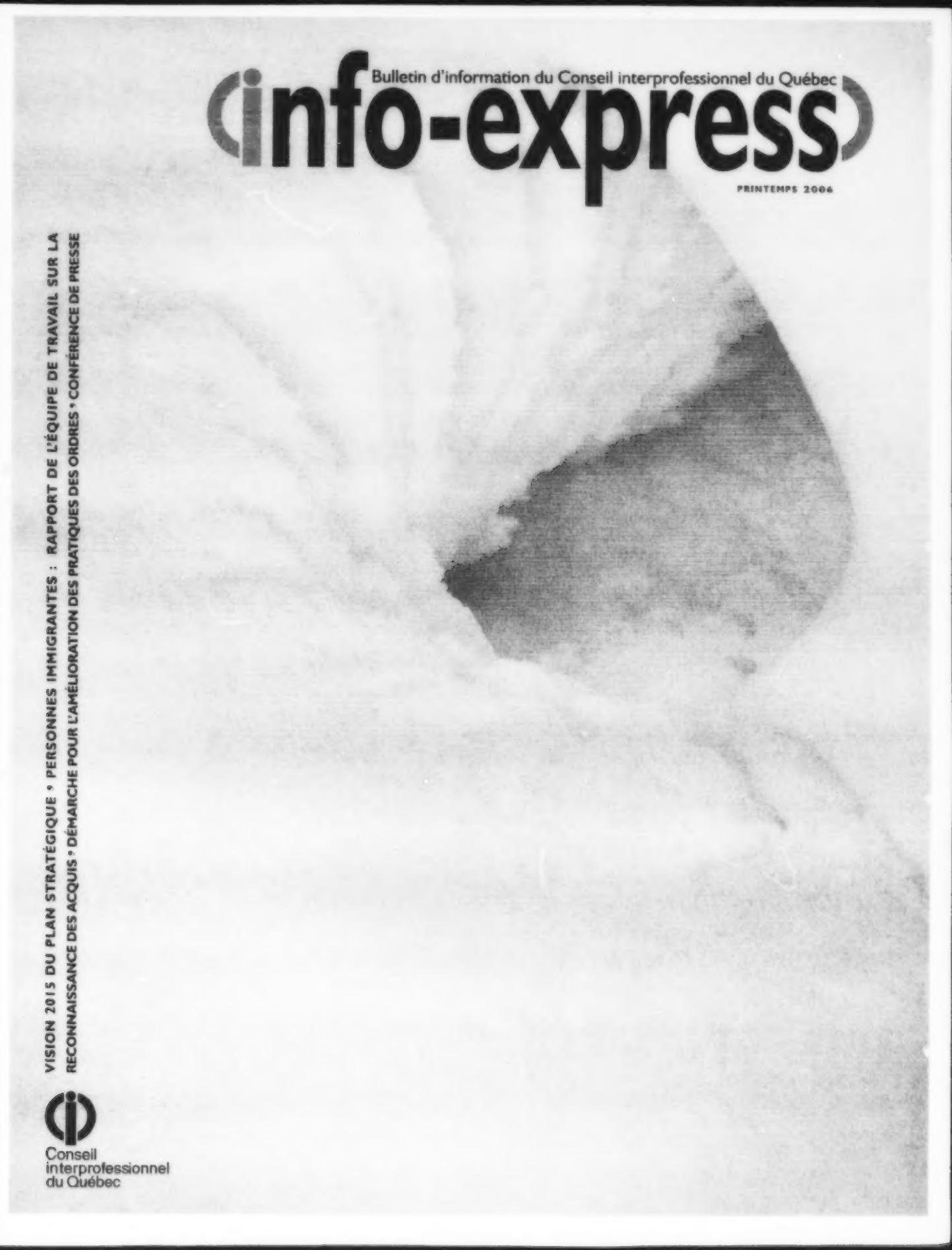

VISION 2015 DU PLAN STRATÉGIQUE • PERSONNES IMMIGRANTES : RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS • DÉMARCHE POUR L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DES ORDRES • CONFÉRENCE DE PRESSE

Conseil interprofessionnel du Québec

LE DEVOIR ACCOMPLI

Par Jean Paul Dutrisac, notaire et président du CIQ

J'ai annoncé en mars dernier à l'assemblée des dirigeants des ordres professionnels que je ne solliciterai pas un nouveau mandat à la présidence du Conseil interprofessionnel. Une décision réfléchie, marquée au coin de mes projets de vie professionnelle et familiale. Une telle décision se nourrit également du sentiment du devoir accompli. Or, le devoir fait appel à l'engagement et à la responsabilité.

Il y a une dizaine d'années, je vivais les valeurs du professionnalisme par ma pratique et un engagement soutenu au sein mon ordre professionnel, la Chambre des notaires. J'y ai d'ailleurs assumé la vice-présidence et la présidence. À l'époque, j'ai pris la pleine mesure du professionnalisme québécois en assistant aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec. J'y ai rencontré des personnes qui vivent, chacune dans leur domaine, les valeurs du professionnalisme. J'ai eu l'occasion de porter mon engagement au-delà de mon ordre en étant élu au comité administratif du Conseil. Il y a six ans, j'ai accédé à la présidence de l'organisme, un geste de confiance de la part des ordres professionnels, qui a été renouvelé depuis. C'est là que l'engagement est devenu une responsabilité.

Présider le Conseil, c'est animer une fédération d'organismes dans le respect de chacun et dans un contexte de diversité organisationnelle et politique. C'est aussi mobiliser et agir en fonction de valeurs et d'enjeux communs. Le Conseil n'échappe pas pour autant aux phénomènes de groupe qui pourraient miner sa cohésion et son action. Le défi permanent du Conseil est alors de demeurer au service de tous sans être le serviteur de personne. Un délicat équilibre qui tient toujours grâce à des outils de gouvernance et une culture organisationnelle clairs et acceptés par tous. Il s'agit d'un acquis pour les ordres professionnels.

Le Conseil est aussi appelé à porter le propos collectif des professions sur des enjeux de protection du public comme sur des enjeux sociaux, économiques et éthiques. Ce faisant il doit, avec pertinence et efficacité, transposer les valeurs du professionnalisme et communiquer avec les autres acteurs de la société québécoise. C'est une lourde et tout aussi délicate responsabilité. Les dossiers n'ont pas manqué et pour mieux orienter son action, le Conseil a adopté des plans stratégiques et des plans d'action conséquents. La qualité et la plus-value des interventions du Conseil sont maintenant reconnues.

Me Jean Paul Dutrisac, notaire et président du CIQ

Je suis particulièrement fier du virage d'ouverture et d'action, pris sous les auspices du Conseil par les ordres professionnels au cours des dernières années, notamment dans le dossier de l'admission à la pratique des personnes immigrantes. Le Conseil et les ordres assument leur part de la tâche face à cet enjeu de société et agissent même comme catalyseurs auprès des autres intervenants dans ce dossier complexe. C'est là un exemple de la maturité et de l'efficacité du Conseil et des ordres qu'il regroupe.

Après six ans à la présidence du CIQ, je quitte donc avec le sentiment du devoir accompli. Je profite de ce dernier « mot du président » pour remercier tous ceux qui, au Conseil, au gouvernement ou parmi les acteurs socioéconomiques, m'ont permis de vivre intensément cet engagement. Un engagement qui se nourrit des valeurs du professionnalisme au service de la société québécoise. ■

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 890, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone : 514 288-3574 Télécopieur : 514 288-3580 Courriel : courrier@professions-quebec.org Site : www.professions-quebec.org

info-express Bulletin d'information du Conseil interprofessionnel du Québec
Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des 45 ordres professionnels québécois.
Le Code des professions lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Rédaction : André Gariépy, Jean-François Thuot et Myriam Hadin • **Conception et réalisation graphiques :** Galina de Repentigny • **Photos :** Sophie D'Ayron • **Impression :** Imprimerie G.G. • *Tous les articles publiés dans ce bulletin peuvent être reproduits à la condition d'en indiquer la source. Dépôt : ISSN-1201-852X Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada*

UNE VISION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL EN 2015

Le Conseil a adopté récemment son plan stratégique pour la période 2006-2010. Une particularité de ce plan : les orientations de l'organisme reposent sur une vision du système professionnel en 2015. Une vision qui présente un état souhaité, un but à atteindre.

Les membres du Conseil ont en effet considéré qu'une vision à long terme est susceptible de constituer un moyen privilégié de donner un sens aux actions de l'organisme. La vision 2015 apparaît donc comme un guide d'action destiné à mobiliser les énergies de changement.

Voici la vision en bref : en 2015, le système professionnel est plus affirmé, plus cohésif, mieux intégré et plus efficace. Ses acteurs, notamment les ordres professionnels et le CIQ, jouent un rôle important dans la solution des problèmes de main-d'œuvre affectant entre autres l'accessibilité à des services professionnels de qualité.

Voyons maintenant les détails de cette vision.

Plus efficace, mieux intégré. En 2015, on souhaite un système professionnel efficace et efficient dans l'exercice de son mandat de protection du public et dans ses interventions relatives aux dossiers d'intérêt public. On conçoit ses actions comme mutuellement intégrées avec celles des autres acteurs et pouvoirs réglementaires, en vue d'établir ou de préserver la cohérence dans les interventions touchant les professions.

Dans ce contexte, le CIQ soutient les initiatives prises en ce sens et il en fait la promotion.

Plus cohésif. On souhaite que le système soit marqué d'une culture de collaboration interprofessions et interordres. Les ordres se concertent et collaborent de façon à optimiser chacun leur propre contribution. Ils agissent et s'expriment, soit collectivement, soit en complémentarité, de façon à mieux assurer leurs missions propres et à créer des conditions favorables aux professions en général. Le CIQ est le lieu privilégié de cette collaboration.

Plus affirmé. Le système professionnel est plus présent, mieux reconnu et il suscite une adhésion large de la part des professionnels, des décideurs, des médias, des employeurs et du public en général. Son « image de marque » est transformée. Les ordres sont parties prenantes aux débats qui concernent une vision élargie de la protection du public. Les ordres sont plus visibles, leur contribution sociale et économique est reconnue et acceptée. Le CIQ est un porte-parole reconnu du système professionnel.

Catalyseurs de solutions. Étant donné les enjeux démographiques auxquels le Québec fait face, les ordres s'inscrivent comme agents catalyseurs pour favoriser une planification de la main-d'œuvre professionnelle, y intégrant la préoccupation d'assurer l'accessibilité aux services sans en compromettre la qualité. Le CIQ assume un leadership dans ce dossier.

Orientations. La promotion de la vision du système professionnel en 2015 est donc au cœur des orientations stratégiques du Conseil pour la période 2006-2010. Voici les principales orientations.

Protection du public. Le Conseil entend soutenir une perspective élargie de la protection du public, concourant à l'intérêt public en prônant, par exemple, l'attention du système professionnel pour les conditions d'exercice des professions, les effets des technologies et de la mondialisation et les dossiers d'intérêt public en rapport avec les champs professionnels.

Collaboration. Par ailleurs, le CIQ entend soutenir l'intégration du système professionnel avec ses partenaires dans l'accomplissement de tous les aspects de la mission des ordres. On pense ici, entre autres, aux employeurs, aux syndicats, aux institutions de formation, aux organismes et associations dans les domaines de la consommation, de l'immigration, etc.

Main-d'œuvre. Le CIQ entend soutenir les interventions destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle qualifiée et à assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité. On pense ici à la collaboration aux enjeux de l'offre de formation et de l'encadrement des professionnels de la relève, aux interventions afin de faciliter l'intégration des immigrants aux professions, à la féminisation des professions, aux approches innovatrices en formation d'appoint et continue.

Comme on peut le constater, les nouvelles orientations stratégiques du CIQ sont nourries d'objectifs ambitieux que l'organisme entend poursuivre avec patience et persévérance. ▮

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES COMPÉTENCES

Créée par le Gouvernement du Québec à la suite du Forum des générations, l'Équipe de travail a présenté, le 5 décembre 2005, son rapport à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Lise Thériault.

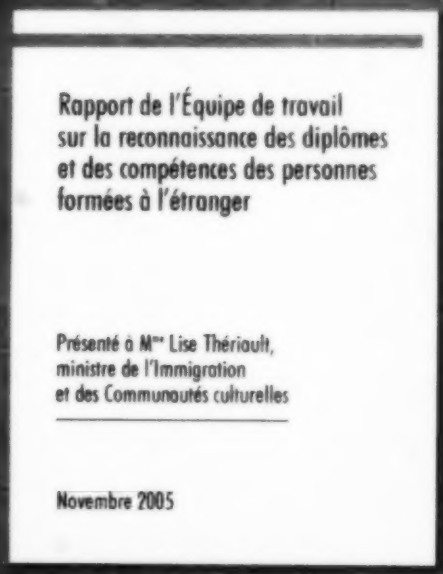
Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger
Présenté à Mme Lise Thériault, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
Novembre 2005

Son mandat consistait à identifier des mesures concrètes à mettre en place afin de permettre aux personnes immigrantes d'accéder plus rapidement aux professions régies. L'équipe comprenait un représentant du CIQ ainsi que des représentants d'ordres professionnels. André Bazergui, ingénieur et ancien directeur de l'École Polytechnique, présidait l'Équipe de travail.

Modifications suggérées au *Code des professions*. Parmi les modifications suggérées, on retiendra celle relative au permis temporaire. L'Équipe a proposé une consultation des ordres au sujet de la délivrance de nouvelles formes de permis (restrictifs, temporaires ou permanents) afin de faciliter l'intégration des candidats étrangers à l'exercice de professions réglementées.

Une autre modification suggérée vise l'amélioration du processus de révision des décisions en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation. À l'heure actuelle, les mécanismes prévus se traduisent généralement par la révision par le Bureau de l'Ordre de sa propre décision. L'Équipe remet en question la pertinence du processus et recommande une consultation sur la façon de mettre en place une instance de révision distincte du premier décideur.

Notons au passage que, depuis que les recommandations ont été formulées, le gouvernement a décidé d'y donner suite en présentant à l'Assemblée nationale, le 12 mai dernier, le projet de loi n° 14 modifiant le *Code des professions*.

Expérience de travail. L'Équipe recommande que l'expérience de travail pertinente des candidats soit davantage prise en considération dans la réglementation sur la reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation. Elle encourage aussi les ordres professionnels à développer et à perfectionner des outils permettant d'évaluer l'expérience de travail acquise par les candidats étrangers, en collaboration avec les établissements d'enseignement, le CIQ et le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Formation d'appoint. Pour faciliter l'accès aux professions réglementées, l'amélioration de l'offre de formation d'appoint est essentielle, estime l'Équipe de travail, qui souligne l'importance de resserrer les liens entre les ordres professionnels et les établissements d'enseignement. L'Équipe recommande d'ailleurs de mettre en application la nouvelle règle de financement de l'enseignement collégial relativement aux formations exigées par les ordres professionnels.

Évaluation des pratiques des ordres. L'Équipe de travail enjoint les ordres à examiner leurs lois, règlements et pratiques afin de s'assurer qu'ils ne comportent pas d'obstacles systémiques à l'admission aux ordres professionnels. Elle appuie à cet égard l'initiative des ordres qui s'engagent à évaluer leurs pratiques et à faire état des actions entreprises d'ici mars 2007 (voir notre article à la page 5).

Meilleure information. L'Équipe de travail recommande aux ordres professionnels de recueillir des statistiques sur les demandes reçues de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation et sur les décisions rendues. Ces données, ainsi qu'une description des actions menées afin de faciliter l'accès des personnes immigrantes aux ordres, seraient mentionnées dans les rapports annuels des ordres à compter de l'année financière 2006-2007.

Financement. La réalisation des mesures proposées, estime l'Équipe de travail, ne peut se faire à coût nul. C'est pourquoi l'octroi d'un financement gouvernemental adéquat est à son avis indispensable. Bien qu'il s'agisse là d'une responsabilité du Gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral pourrait participer au financement de ces actions en transférant à celui-ci une partie des 320 millions $ alloués à la mise en œuvre de l'Initiative des travailleurs formés à l'étranger (ITFE) annoncée en avril 2005.

Comité permanent multipartite. Afin d'effectuer un suivi des actions entreprises et de s'assurer de leur cohérence, l'Équipe de travail suggère la constitution d'un comité multipartite regroupant, entre autres, des représentants des ministères concernés, de l'Office des professions et du CIQ. ■

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DES ORDRES

Face aux réalités et défis changeants de l'immigration au Québec, les ordres professionnels ont entrepris une démarche globale afin d'améliorer leurs pratiques de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec.

Cette démarche s'appuie sur un document énonçant des principes en matière de reconnaissance d'une équivalence auxquels ont unanimement adhéré les membres du Conseil réunis en assemblée, le 10 février 2006.

Six principes. Ces principes sont les suivants : égalité, équité, objectivité, transparence, ouverture et révision périodique des processus. Ceux-ci ont été identifiés à partir d'une analyse de la documentation produite par divers organismes internationaux et en s'inspirant de normes existantes, dont la norme ISO 17024.

Pour l'essentiel, ces principes sont d'emblée intégrés dans la législation et la réglementation professionnelle québécoise actuelle. Cependant, leur mise en application constitue des défis constants pour les ordres professionnels. Ceux-ci ont donc convenu de s'assurer que leurs politiques et procédures en matière de reconnaissance des acquis sont conformes à ces principes.

Évaluation. Lors de la même assemblée du 10 février dernier, les ordres professionnels ont pris l'engagement de réaliser, d'ici mars 2007, l'évaluation de l'ensemble de leurs pratiques au regard de ces principes.

Au cours des prochains mois, les ordres procéderont donc à l'évaluation de leurs pratiques à l'aide d'un questionnaire qui doit leur permettre de poser un diagnostic sur leur processus de reconnaissance d'une équivalence.

Bonnes pratiques. Pour soutenir les ordres professionnels dans leur démarche d'amélioration, le Conseil met à leur disposition une recension des bonnes pratiques en matière de reconnaissance d'une équivalence. Cette recension traite entre autres de l'évaluation du niveau des études, du contenu d'un diplôme ou d'une formation et de l'expérience de travail. Elle présente les éléments d'un dispositif administratif souple et performant. La recension fait également état des multiples projets entrepris par des ordres professionnels en vue d'améliorer leurs pratiques.

Analyse des besoins. Un ordre professionnel pourrait souhaiter effectuer une analyse plus approfondie des changements à apporter à ses processus pour s'adapter à la réalité mouvante de l'immigration. Compte tenu des expertises et des ressources que peuvent requérir ce type d'analyse, les ordres ont sollicité un soutien financier du Gouvernement du Québec.

Les changements pourraient viser, par exemple, l'amélioration de l'information, la révision des méthodes d'évaluation et la conception de nouveaux outils relatifs à la clientèle, l'amélioration de la performance du processus administratif de traitement des demandes.

Actions d'adaptation et d'amélioration. Les ordres qui désireront s'engager dans cette voie pourront présenter au Gouvernement du Québec des devis pour des actions qui requièrent du financement de sa part.

Les rapports annuels 2006-2007 des ordres feront état des actions à entreprendre ou déjà entreprises par ces derniers.

Le 10 février 2006, les ordres professionnels ont convenu de s'assurer que leurs politiques et procédures en matière de reconnaissance des acquis sont conformes aux six principes suivants, auxquels ils ont unanimement adhéré :

- Égalité
- Équité
- Objectivité
- Transparence
- Ouverture
- Révision périodique des processus

Un défi permanent. Rappelons qu'un ordre professionnel est tenu par la loi de vérifier la compétence des personnes qui demandent à obtenir un permis en vue d'exercer une profession. Il est également tenu de délivrer un permis aux candidats qui satisfont aux normes et exigences. Celles-ci sont les mêmes pour tous, peu importe l'établissement où un candidat a effectué ses études ou l'endroit où il a travaillé.

Différents enjeux sont associés au processus de reconnaissance des acquis, entre autres : l'information transmise aux immigrants, l'adaptation des méthodes et outils d'évaluation et la mise en place de processus plus souples et performants.

La démarche d'amélioration est en continuité avec le Plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté par les membres du Conseil en 2001 avec l'objectif de répondre aux besoins des personnes immigrantes qui veulent intégrer un ordre professionnel. Le Plan répond aussi à la nécessité, pour les ordres, de s'adapter à un environnement changeant. ■

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR L'ADMISSION DES PERSONNES IMMIG

JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT DU CIQ ET ANDRÉ GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Lors d'une conférence de presse tenue à Montréal le 14 février 2006, le Conseil a demandé au Gouvernement du Québec de soutenir les efforts entrepris par les ordres pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions.

La demande du CIQ survient alors que les ordres professionnels enregistrent depuis 2000-2001 une augmentation de 516 % du nombre de demandes d'admission issues de personnes formées hors Québec (voir le graphique ci-dessous).

Questionnés depuis plusieurs années sur leurs façons de faire, les ordres professionnels ont entrepris une démarche afin d'améliorer et d'adapter leurs pratiques aux réalités et aux défis changeants de l'immigration au Québec. Cette démarche s'appuie sur les *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* adoptés par l'assemblée des membres du CIQ, le 10 février 2006 (voir l'article en page 4.).

Lors de la même assemblée, les ordres professionnels ont pris l'engagement de réaliser d'ici mars 2007 l'évaluation de l'ensemble de leurs pratiques.

Le président du CIQ, Me Jean Paul Dutrisac, a affirmé qu'avec « l'adoption de ces principes, les ordres professionnels offrent à la société québécoise et aux personnes immigrantes la garantie que leur processus d'admission répond aux normes en matière de reconnaissance des acquis ayant cours à travers le monde ».

Niveau d'acceptation élevé. Fait peu connu, a pour sa part indiqué le directeur général du CIQ, Me André Gariépy, le taux d'acceptation (complète et partielle) des demandes d'admission par des personnes formées hors Québec se situe en moyenne à 82,2 % pour la période 1997-2005 : 34,6 % des demandes ont été reconnues complètement et 47,6 % des demandes ont obtenu une reconnaissance partielle (voir le graphique de la page suivante).

La reconnaissance partielle implique que le candidat doit compléter sa formation en suivant un ou plusieurs cours ou en effectuant un stage avant de se voir délivrer un permis d'exercice.

Nouveaux besoins. Les ordres professionnels ont pour mission d'assurer la protection du public en vérifiant la compétence de personnes appelées à poser des gestes professionnels comportant des risques. Cette mission prend tout son sens lorsqu'il est question de reconnaître des formations acquises à l'étranger. Les ordres veulent aller plus loin dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de reconnaissance des acquis, compte tenu de la croissance importante du nombre de demandes, de la complexité qui caractérise ces dossiers et de l'importance d'intégrer rapidement ces personnes au marché du travail québécois.

Ressources. « L'arrivée de cette nouvelle main-d'œuvre, ajoute le président du CIQ, constitue un enjeu démographique et économique, une question qui dépasse largement la mission des ordres professionnels. L'intégration des personnes immigrantes est un mandat de l'État. Il est nécessaire que le gouvernement du

Demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec reçues par les ordres professionnels (1997-2005)

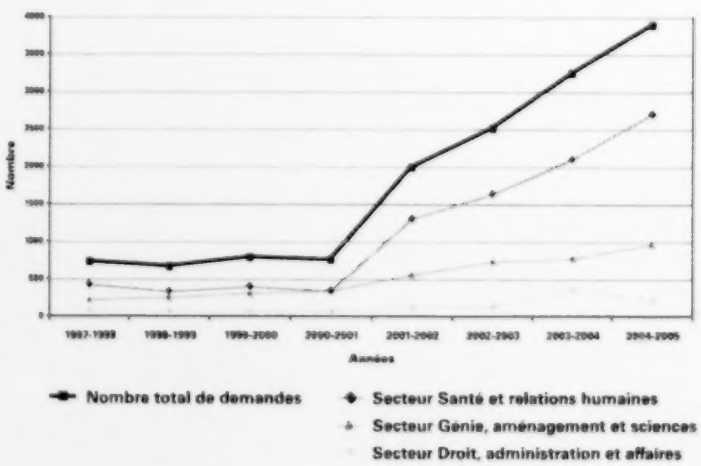

RANTES AUX ORDRES PROFESSIONNELS

Journalistes et représentants des ordres étaient nombreux à participer à la conférence de presse.

Québec aménage l'espace budgétaire pour soutenir les efforts des ordres professionnels et des autres intervenants ».

Bonne nouvelle : lors de la présentation de son budget le 23 mars dernier, le gouvernement annonçait une majoration à hauteur de 4 millions $ par année du *Programme de soutien à des projets afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels* dans les crédits budgétaires du MICC.

Cette somme permettra aux ordres professionnels de développer des expertises adaptées et de se doter de nouvelles ressources afin de bonifier leurs outils d'évaluation et de rendre leurs processus de traitement des demandes plus efficaces. À titre d'exemple, l'élaboration d'un examen à l'intention de candidats étrangers a coûté 200 000 $ à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Décisions des ordres professionnels sur les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors du Québec (1997-2005)

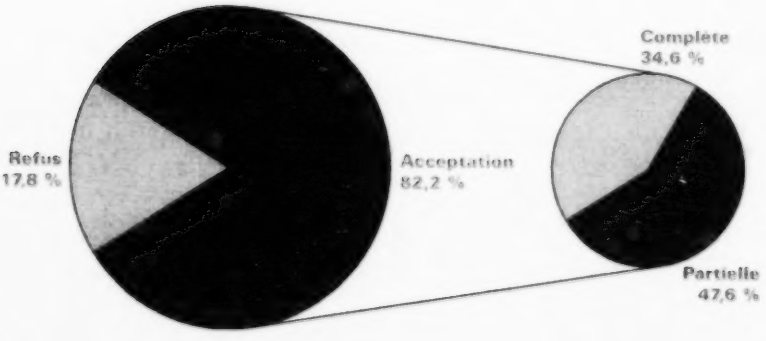

Continuité. L'adoption des principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors Québec s'inscrit dans le cadre d'un plan de travail adopté par le CIQ en 2001.

Le Conseil a également été membre de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, dont le rapport a été remis à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles le 5 décembre dernier. L'Équipe de travail formule une série de recommandations en vue de faciliter l'intégration des personnes immigrantes qui veulent exercer une profession réglementée. L'Équipe de travail a d'ailleurs reconnu la pertinence de la démarche entreprise par les ordres. ▮

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR L'ADMISSION DES PERSONNES IMMIG

JEAN PAUL DUTRISAC, PRÉSIDENT DU CIQ ET ANDRÉ GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Lors d'une conférence de presse tenue à Montréal le 14 février 2006, le Conseil a demandé au Gouvernement du Québec de soutenir les efforts entrepris par les ordres pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions.

La demande du CIQ survient alors que les ordres professionnels enregistrent depuis 2000-2001 une augmentation de 516 % du nombre de demandes d'admission issues de personnes formées hors Québec (voir le graphique ci-dessous).

Questionnés depuis plusieurs années sur leurs façons de faire, les ordres professionnels ont entrepris une démarche afin d'améliorer et d'adapter leurs pratiques aux réalités et aux défis changeants de l'immigration au Québec. Cette démarche s'appuie sur les *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* adoptés par l'assemblée des membres du CIQ, le 10 février 2006 (voir l'article en page 4.).

Lors de la même assemblée, les ordres professionnels ont pris l'engagement de réaliser d'ici mars 2007 l'évaluation de l'ensemble de leurs pratiques.

Le président du CIQ, Me Jean Paul Dutrisac, a affirmé qu'avec « l'adoption de ces principes, les ordres professionnels offrent à la société québécoise et aux personnes immigrantes la garantie que leur processus d'admission répond aux normes en matière de reconnaissance des acquis ayant cours à travers le monde ».

Niveau d'acceptation élevé. Fait peu connu, a pour sa part indiqué le directeur général du CIQ, Me André Gariépy, le taux d'acceptation (complète et partielle) des demandes d'admission par des personnes formées hors Québec se situe en moyenne à 82,2 % pour la période 1997-2005 : 34,6 % des demandes ont été reconnues complètement et 47,6 % des demandes ont obtenu une reconnaissance partielle (voir le graphique de la page suivante).

La reconnaissance partielle implique que le candidat doit compléter sa formation en suivant un ou plusieurs cours ou en effectuant un stage avant de se voir délivrer un permis d'exercice.

Nouveaux besoins. Les ordres professionnels ont pour mission d'assurer la protection du public en vérifiant la compétence de personnes appelées à poser des gestes professionnels comportant des risques. Cette mission prend tout son sens lorsqu'il est question de reconnaître des formations acquises à l'étranger. Les ordres veulent aller plus loin dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de reconnaissance des acquis, compte tenu de la croissance importante du nombre de demandes, de la complexité qui caractérise ces dossiers et de l'importance d'intégrer rapidement ces personnes au marché du travail québécois.

Ressources. « L'arrivée de cette nouvelle main-d'œuvre, ajoute le président du CIQ, constitue un enjeu démographique et économique, une question qui dépasse largement la mission des ordres professionnels. L'intégration des personnes immigrantes est un mandat de l'État. Il est nécessaire que le gouvernement du

Demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec reçues par les ordres professionnels (1997-2005)

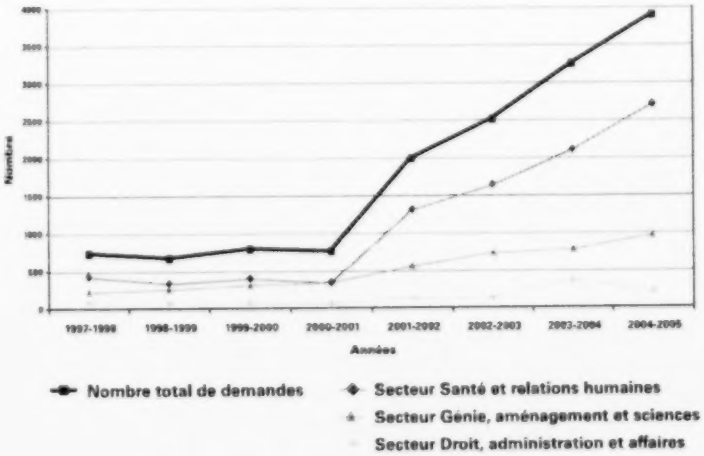

RANTES AUX ORDRES PROFESSIONNELS

JOURNALISTES ET REPRÉSENTANTS DES ORDRES ÉTAIENT NOMBREUX À PARTICIPER À LA CONFÉRENCE DE PRESSE.

Québec aménage l'espace budgétaire pour soutenir les efforts des ordres professionnels et des autres intervenants ».

Bonne nouvelle : lors de la présentation de son budget le 23 mars dernier, le gouvernement annonçait une majoration à hauteur de 4 millions $ par année du *Programme de soutien à des projets afin de faciliter l'admission aux ordres professionnels* dans les crédits budgétaires du MICC.

Cette somme permettra aux ordres professionnels de développer des expertises adaptées et de se doter de nouvelles ressources afin de bonifier leurs outils d'évaluation et de rendre leurs processus de traitement des demandes plus efficaces. À titre d'exemple, l'élaboration d'un examen à l'intention de candidats étrangers a coûté 200 000 $ à l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Décisions des ordres professionnels sur les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors du Québec (1997-2005)

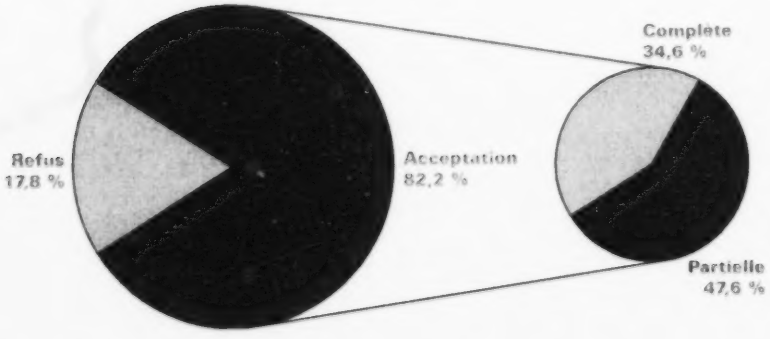

Continuité. L'adoption des principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors Québec s'inscrit dans le cadre d'un plan de travail adopté par le CIQ en 2001.

Le Conseil a également été membre de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, dont le rapport a été remis à la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles le 5 décembre dernier. L'Équipe de travail formule une série de recommandations en vue de faciliter l'intégration des personnes immigrantes qui veulent exercer une profession réglementée. L'Équipe de travail a d'ailleurs reconnu la pertinence de la démarche entreprise par les ordres. ■

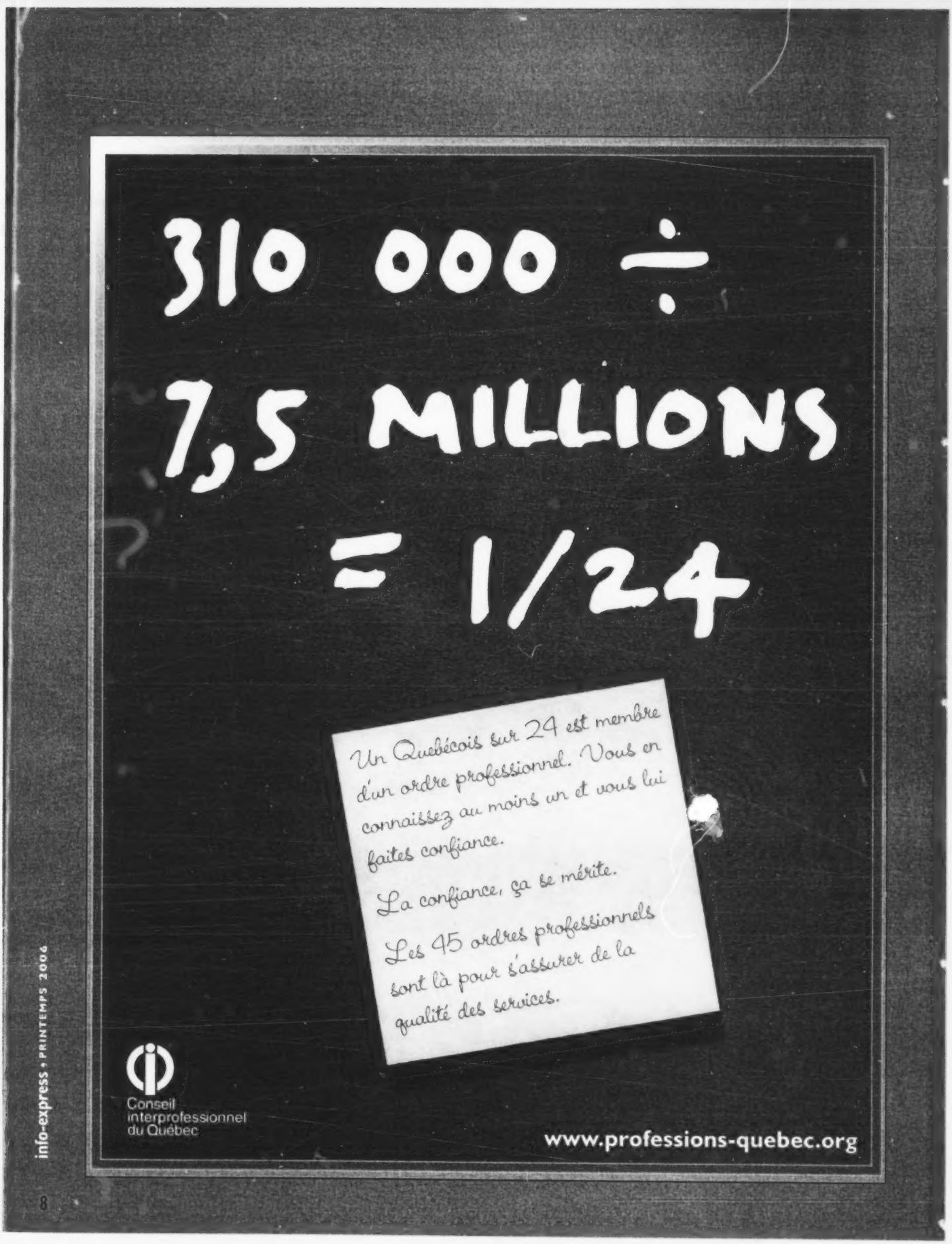
310 000 ÷
7,5 MILLIONS
= 1/24
Un Québécois sur 24 est membre d'un ordre professionnel. Vous en connaissez au moins un et vous lui faites confiance.
La confiance, ça se mérite.
Les 45 ordres professionnels sont là pour s'assurer de la qualité des services.
Conseil interprofessionnel du Québec
www.professions-quebec.org